



À Marennes-Hiers-Brouage, le 30 juillet 2025

Objet : Création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral Charentais

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique et la Communauté de communes du Bassin de Marennes portent depuis plusieurs années un projet ambitieux et structurant pour la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel, paysager et culturel : la création d'un Parc naturel régional des marais du littoral charentais.

Soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine, cette démarche a été validée en décembre 2023 par l'assemblée régionale lors de la phase d'opportunité, puis a reçu un avis favorable du Préfet de région en août 2024. Ces étapes franchies permettent désormais d'entrer dans la phase de préfiguration du futur Parc.

La réussite d'un projet de Parc naturel régional repose avant tout sur la mobilisation des acteurs locaux et la volonté politique affirmée des élus du territoire. C'est pourquoi la participation des communes à la future gouvernance du syndicat mixte de préfiguration est déterminante : elle garantit une représentation équilibrée des dynamiques territoriales, une légitimité partagée et une implication directe dans la définition du projet.

Dans ce cadre, nous vous sollicitons afin que votre commune puisse devenir membre du syndicat mixte de préfiguration, qui sera créé au 1er janvier 2026, pour piloter l'élaboration de la charte du futur Parc.

Le projet de statuts prévoit une gouvernance fondée sur quatre collèges aux poids décisionnels répartis comme suit : communes, intercommunalités, et Région Nouvelle-Aquitaine, chacun avec 30 % des voix, et Département avec 10 %. Chaque commune membre disposera d'un siège au comité syndical.

La cotisation annuelle proposée pour les communes est fixée à 1 € par habitant, avec un plafond fixé à 10 000 € par commune.

AR Prefecture

017-211700042-20250915-2025_33-DE

Reçu le 23/09/2025

cette perspective, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir soumettre une délibération d'adhésion avant la fin du mois de septembre 2025. Un modèle de délibération vous est transmis en pièce jointe du présent courrier afin d'assurer l'harmonisation des actes pris à l'échelle du territoire.

En vous remerciant par avance de votre engagement dans cette dynamique collective, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Vincent BARRAUD

Président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique



Hervé BLANCHÉ

Président de la Communauté
d'Agglomération Rochefort Océan



Patrice BROUHARD

Président de la Communauté de
Communes du Bassin de Marennes



Pièces jointes :

- Statuts du syndicat mixte de préfiguration
- Modèle de délibération